



### **L'actuel ministre du Travail et de la Sécurité Sociale met en selle deux syndicats différents avec un même numéro d'enregistrement alors que cela est illégal.**

Au moment où le monde du travail prépare sa réorganisation après plus d'un an de restriction pour cause de pandémie de coronavirus, plusieurs syndicats fourbissent leurs armes pour affronter ce moment crucial de la vie sociale au Cameroun. Entre arguments à présenter pour convaincre l'électorat, crédibilité des postulants et batailles d'acceptation des syndicats à concourir dans des entreprises réticentes à l'activité syndicale en son sein, une curiosité vient d'être découverte dans le département du Wouri.

Selon des sources concordantes, le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale n'a pris aucune décision pour le règlement de la situation ambiguë qui prévaut au sein de la paternité d'un certificat d'enregistrement utilisé par deux syndicats qui se préparent à investir des candidats pour le compte des élections des délégués du personnel.

A la vérité des faits, le Syndicat Départemental des Employés des Communes du Wouri (Sdecw) qui a été enregistré le 02 Septembre 1986 conteste la qualité et l'existence du Syndicat Départemental des Travailleurs des Communes du Wouri (Sdtcw) qui aurait, d'après les explications du président Edouard Balomok, obtenu la modification de la dénomination tout en gardant le même numéro d'enregistrement frauduleusement.

Après des recoupements d'informations, lorsque l'ancien Secrétaire Général et greffier des syndicats du Ministère du travail et de la sécurité sociale Jean Baptiste Baskouda est promu sénateur, le poste restera vacant. Pour la continuité du service public, l'intérim va être occupé par Mme Scholastique Ngono.

Arrivé dans une situation d'urgence et n'étant pas greffier des syndicats, Mme Scholastique Ngono va recevoir le courrier de modification de dénomination du Syndicat Départemental des Employés des Communes du Wouri (Sdecw) avec comme président Edouard Balomok en Syndicat Départemental des Travailleurs des Communes du Wouri (Sdtcw) avec comme président Ernest Ebongo.

Sans mener une enquête approfondie pour vérifier si le processus a bien été mené, car sieur Ernest Ebongo étant vice-président du Sdecw, elle va procéder à la mutation. Hors sur aucun document présenté ne figure le nom du président Edouard Balomok ni une grande partie de son bureau existant.

Pour couvrir la bavure de son collaborateur, Grégoire Owona va adresser une lettre datant du 27 novembre 2014 autorisant Ernest Ebongo et le Syndicat Départemental des Travailleurs des Communes du Wouri (SDTCW) à exercer ses activités sous le numéro d'enregistrement du Sdecw.

Cette situation plonge dans un imbroglio incompréhensible les syndicats de la région du Littoral. Cet état de chose sème le doute auprès des syndiqués et travailleurs des différentes factions qui se disputent la paternité de ce certificat d'enregistrement mais avec des noms de syndicats différents. Si rien n'est fait par le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale (Mtss) pour apaiser les tensions, la Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun (Cstc), craint un embrasement de la situation lors des élections sociales à venir.

Mais le mutisme du Mtss fait craindre le pire. Car, le feu qui couve dans le département du Wouri risque de s'embraser aucune mesure n'est prise pour restaurer l'ordre. Le Collectivités Territoriales Décentralisées (Ctd) de la ville balnéaire se préparent à organiser les élections sociales dans dans un climat très tendu où vont sans aucun doute concourir les deux syndicats cités avec des dirigeants différents mais un seul et même numéro d'enregistrement brandi pour justifier leur légalité. Comment va-t-on sortir de cette impasse ? C'est au ministère en charge du travail de trancher l'affaire.

**La Voix du Centre**

---